



DEPARTEMENT  
LOIRE

République Française  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE **St Marcel d'Urfé**  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
**Séance du 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 juin à 20 heures trente,  
l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2024 s'est réunie dans  
la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la  
présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 8

Représentés : 0

Votants : 8

**PRÉSENTS** : Mmes Pascale MEILLAND ; Jacqueline GUILLOT.  
Mrs Michel CHABRÉ ; Xavier COHAS ; Guy CROZET ; Xavier  
DEJOB ; Michel GROSBELLET ; Emmanuel PHILIPPON.

**REPRÉSENTÉS** :

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**ABSENTS** :

**Secrétaire de séance** : Michel Grosbellet

## Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la séance précédente

3/ Délibérations

- 1) Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents communaux : rappel et validation
- 2) Création d'un poste d'Attaché territorial à raison de 20 heures par semaine
- 3) VOIRIE 2024: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune
- 4) SCOT : présentation de la nouvelle obligation réglementaire imposée aux documents d'urbanisme
- 5) SIEL : Convention télégestion
- 6) MARPA St Romain d'Urfé : désignation d'un représentant du conseil municipal à leur conseil d'administration
- 7) Aménagement du terrain de tennis : proposition de la commission

4/ compte-rendu de commissions

- ...

5/ Informations / questions diverses

- ...

\*\*\*\*\*

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

### 1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Grosbellet est désigné secrétaire de séance

### 2/ Approbation et signatures du Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion de mai a été approuvé

### 3 / Délibérations

#### 1) **Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat aux agents communaux : rappel et validation**

Le sujet avait été discuté et avait obtenu une validation de principe du Conseil lors de la réunion précédente.

Suite à l'avis favorable du CST, **après en avoir délibéré**, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution de cette prime à nos employés municipaux.

#### 2) **Création d'un poste d'Attaché territorial à raison de 20 heures par semaine**

M le Maire propose la création d'un poste d'attachée territoriale pour le secrétariat de mairie. Notre secrétaire étant validée pour ce niveau de poste, cette création lui permettrait d'évoluer tout en restant sur la commune.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil approuve à l'unanimité la création de ce poste

#### 3) **VOIRIE 2024: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune**

La voirie est une compétence de la CCPU. Cependant, chaque année, la commune prend à sa charge des travaux supplémentaires subventionnés à 50%. Cette démarche nécessite la signature d'une convention avec la CCPU, M le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer cette convention.

#### 4) **SCOT : présentation de la nouvelle obligation réglementaire imposée aux documents d'urbanisme**

M le Maire présente au Conseil le Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socioéconomiques. L'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Pour notre commune, il a été constaté une consommation de 3,8 ha entre 2011 et 2021 ce qui autorise une consommation de 1,9 ha entre 2021 et 2031.

Le Conseil prend acte à l'unanimité de cette présentation.

#### 5) **SIEL : Convention télégestion**

Le pilotage de l'ancien chauffage au fioul de la mairie s'effectuait à l'aide d'un système (télégestion) fourni par le SIEL pour un coût annuel de 200€. La nouvelle chaudière à granulés possède sa propre application de pilotage accessible à distance. Cette application ayant donnée satisfaction l'hiver dernier, proposition est faite de se désengager de la télégestion du SIEL.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil accepte à l'unanimité l'arrêt de la convention concernant la télégestion

#### 6) **MARPA St Romain d'Urfé : désignation d'un représentant du conseil municipal à leur conseil d'administration**

La commune doit désigner un représentant au conseil d'administration de la MARPA de St Romain d'Urfé.

Suite à un tour de table, personne ne se porte candidat, M le Maire propose alors d'être le représentant et Michel Chabré d'être le représentant suppléant.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition

#### 7) **Aménagement du terrain de tennis : proposition de la commission**

Suite à l'impossibilité d'obtenir la subvention, la commission propose une solution moins onéreuse. Installer sur le terrain de tennis des équipements simples pour le foot, le basket, volley... en conservant la possibilité de jouer au tennis. Un fournisseur venu sur place a constaté que l'état actuel du sol ne permettait pas d'être recouvert par un gazon synthétique. Proposition est faite de rénover le sol sans installation de gazon synthétique.

Un devis de 36122,33€ HT a été fourni par la société Auvergne Sports pour la rénovation du sol et l'installation des équipements (la rénovation du sol représente les deux tiers du coût total)

Une subvention du département d'environ 6000€ devrait être accordée.

Si rien n'est fait, l'équipement actuel continuera à se dégrader et ne pourra plus être utilisé.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil accepte à l'unanimité le lancement des travaux sur la base du devis présenté.

## 5/ Compte-rendu de commissions

### **Associations :**

Une rencontre a eu lieu en mairie avec Mme Floriane Brugirard présidente de l'association Pause nature. Le but étant de comprendre l'objet et le fonctionnement de cette association.

Suite à cet entretien, décision est prise d'accorder l'an prochain à Pause nature une subvention identique aux autres associations de St Marcel.

### **SIEL :**

Lors de sa visite, M Chiron a demandé de lui transmettre les relevés des compteurs d'énergie chauffage des entités à la charge de la commune dans le bâtiment mairie (salle de réunion, bibliothèque...). Ces relevés sont faits chaque mois. La VMC du presbytère devra être vérifiée par un électricien. Il nous propose également de revoir le tarif de l'électricité pour les locataires de la salle de fêtes qui n'a pas suivi les augmentations du fournisseur des dernières années

La commission SIEL se réunira pour étudier :

- la proposition de Bouygues pour la rénovation d'une partie de notre éclairage public (Chapelle, église, lotissement) qui n'est pas en « basse consommation ».
- l'éventuelle augmentation du tarif électricité de la Sdf.

### **Voirie :**

Le goudronnage des chemins n'est pas terminé, seul le chemin des Verchères (vers ancien gîte) a été fait (bicouche)

Projet parking mairie : une étude de faisabilité a été demandée au bureau d'étude REALITES pour un coût de 3300€ HT. Suite à cette étude décision de poursuivre le projet sera prise

Le parking serait de 10 places.

Une demande a été faite à ENEDIS pour la réduction du transformateur qui serait à notre charge. Attente retour Enedis

### Aménagement du carrefour/intersection des deux départementales vers la salle des fêtes

Un devis a été transmis par la société Eiffage pour l'installation de potelets et de bordures ainsi que pour la rénovation de toutes les peintures de sécurité dans le bourg (passages piétons, places parking, stop...).

Une demande de subvention sera faite. Le Conseil donne son accord pour la réalisation sur la base du devis de 6375€ HT.

### **Urbanisme :**

Une personne est intéressée par l'achat de la parcelle du lotissement. L'intervention d'un géomètre sera nécessaire que ce soit pour une éventuelle division de la parcelle ou pour le bornage complet d'une parcelle. Il a été demandé à la personne intéressée de déposer un permis de construire rapidement (avant septembre) pour valider le caractère constructible accordé par le préfet. La vente s'effectuera à la suite.

**Sécurité :** Pascale Meilland et Michel Grosbellet ont commencé la réalisation du PCS sur la base de l'outil fourni par GROUPAMA.

**Assainissement :**

En 2026, la compétence assainissement sera transférée à la communauté de communes.

Dans le cadre de l'étude préliminaire, une personne de la société KPMG est venue en mairie pour expliquer les différents scénarios envisageables. Il a mis en exergue que le coût appliqué par la commune est trop faible et qu'il ne prend pas en compte le coût réel supporté par la commune. Nous devons donc nous attendre à une augmentation significative du tarif par M3 et la démarche d'augmentation progressive que nous mettons en place est tout à fait justifiée.

Une réunion pour présenter les résultats de l'étude aura lieu le 22 juillet à 18h30 à St Just en Chevalet.

#### 4/ Infos et questions diverses

Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Un appartement communal du bâtiment mairie doit se libérer le 15 août.

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. La commune doit nommer (avant septembre) un coordonnateur (formation d'une journée) et recruter un agent recenseur.

Fin de séance 22h45

Fait à St Marcel d'Urfé    Le 25 juin 2024

**Secrétaire de séance**

Michel GROSBELLET

**Le Maire**

Guy CROZET